

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

La situation financière des communes de France en 1806, 1864 et 1877

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 65-67

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__65_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VIII.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES DE FRANCE EN 1806, 1864 ET 1877.

L'article 8 de la loi des finances du 30 mars 1878 imposait au Gouvernement l'obligation de dresser et de publier un état de la situation financière de toutes les communes de France au 1^{er} janvier 1878.

Le ministère de l'intérieur s'est exactement acquitté de l'obligation qui lui incombait de ce chef, et le volumineux document qu'il a fait imprimer en 1881 sous ce titre : « Rapport sur la situation financière et mobilière des communes en 1877 », a déjà appelé notre attention, et nous en avons rendu compte dans le *Journal de la Société* (année 1881, pages 286 et 494).

Nous n'avons donc pas y revenir, mais depuis, M. le comte de Luçay, membre associé de la Société nationale d'agriculture de France, a publié sur ce sujet une intéressante brochure, où il compare la situation financière des communes aux trois époques de 1806, 1864 et 1877. C'est à cet ouvrage que nous avons emprunté le tableau suivant, qui concerne les villes qui avaient, en 1877, au moins un million de revenus ordinaires.

Situation financière des villes ayant au moins un million de revenus ordinaires.

	POPULATION.			RECETTES ORDINAIRES.			DETTES.	
	1806.	1864.	1877.	1806.	1864.	1877.	1806.	1877.
Amiens	40,000	56,745	66,896	253,663	1,219,614	1,961,660	—	5,217,300
Angers	33,900	48,935	56,846	166,075	1,009,236	1,575,933	—	3,467,875
Besançon	28,886	41,794	54,404	190,168	824,188	1,283,623	—	2,698,000
Bordeaux	90,992	181,424	215,140	1,807,427	5,066,222	7,761,029	720,101	29,424,585
Boulogne-sur-Mer	10,685	38,492	40,075	125,832	961,783	1,371,720	44,626	2,223,743
Brest	22,000	60,546	66,828	191,720	950,920	1,060,887	—	2,829,672
Caen	34,805	36,977	41,181	231,414	895,533	1,307,513	46,483	2,871,852
Dijon	20,760	36,797	47,989	128,057	682,772	1,108,681	—	2,187,662
Grenoble	20,019	35,224	45,426	—	755,900	1,578,499	—	3,330,846
Le Havre	20,630	71,570	92,068	198,800	2,215,583	2,914,771	—	6,725,751
Lille	58,000	146,943	162,775	499,934	2,910,422	4,910,107	231,236	86,257,307
Limoges	20,255	44,932	59,011	109,300	900,863	1,513,374	72,000	6,044,877
Lyon	120,000	300,761	342,815	2,363,960	9,174,877	11,760,491	175,054	70,608,692
Marseille	95,000	286,281	318,863	1,598,470	11,218,938	11,765,705	318,377	107,743,267
Montpellier	33,000	49,320	55,258	211,733	1,071,171	1,408,997	—	3,643,893
Nancy	80,653	46,176	66,303	231,612	854,991	2,078,594	8,154	8,850,994
Nantes	77,162	107,587	122,247	615,917	2,495,263	2,967,512	124,762	3,540,594
Nice	18,471	48,156	53,397	103,666	997,690	1,699,979	586,000	5,182,679
Nîmes	40,000	55,723	63,001	223,881	1,213,783	1,532,200	162,169	9,506,750
Orléans	45,630	47,078	52,157	305,598	893,800	1,350,610	72,000	5,739,200
Reims	33,000	58,905	81,328	219,464	1,036,340	2,003,229	130,000	3,058,737
Rennes	29,948	40,861	57,177	176,845	771,486	1,855,927	—	644,700
Roubaix	8,151	64,706	83,661	19,730	1,380,607	2,415,925	—	3,334,535
Rouen	85,000	93,019	104,902	1,122,620	3,645,068	4,481,230	50,000	20,521,993
Saint-Etienne	16,259	93,047	126,019	134,365	1,729,492	3,380,240	—	9,583,229
Toulon	24,500	54,013	70,509	250,481	1,775,906	1,496,927	44,538	4,072,213
Toulouse	52,612	101,055	131,642	529,514	2,225,830	2,929,936	—	6,872,057
Tourcoing	10,830	38,040	48,634	27,315	686,460	1,200,538	—	2,491,300
Tours	21,177	33,500	45,325	151,760	879,747	1,506,261	107,775	2,881,451
Versailles	28,000	35,054	49,847	263,993	1,086,361	1,429,851	—	1,452,500
Totaux	1,171,815	2,365,694	2,824,679	12,272,714	61,537,746	85,111,872	2,893,275	363,455,744
Paris	547,556	1,779,436	1,988,806	18,392,274	134,393,800	217,505,536	1,500,000	1,988,276,523
Totaux généraux	1,719,371	4,145,130	4,813,485	30,664,988	195,931,546	302,617,408	4,393,275	2,358,732,267

Nota. — Les chiffres de ce tableau ont été empruntés, pour 1806, au Rapport du 15 mars de ladite année sur la *Comptabilité des communes*; pour 1864, à un État des communes ayant 100,000 francs de revenus ordinaires, publié dans le *Bulletin* de 1867 du ministère de l'intérieur; pour 1877, à la Statistique ministérielle du 15 janvier 1880.

On trouve également, dans cet ouvrage, un certain nombre de faits et considérations qu'il nous paraît utile de résumer :

En étudiant la situation financière des communes, telle qu'elle ressort de la statistique de 1877, on trouve qu'il y en a 260 seulement qui ont au moins 100,000 francs de revenus annuels.

Ces 260 communes ont réalisé ensemble 152 millions de recettes ordinaires, dont les 64 centièmes ont été fournis par l'octroi, 10 p. 100 par les centimes de toute nature, 3 p. 100 par les revenus des biens patrimoniaux ; le surplus, soit 23 p. 100, provient de taxes et produits divers, parmi lesquels la prestation représente 0.59 p. 100 seulement.

Les dépenses de ces mêmes villes ne se sont élevées qu'à 110 millions et demi, dont 24.50 p. 100 afférents aux frais d'administration, 23 à la voirie urbaine et vicinale, 18 à l'instruction tant secondaire que primaire, 12.75 aux services municipaux proprement dits, police comprise, 12 à l'assistance publique, 9 aux dépenses diverses, et 1 p. 100 aux dépenses du culte.

Les 41 millions et demi d'excédents de 1877 ont naturellement formé le premier article du budget extraordinaire des recettes ; il en avait été de même pour les exercices antérieurs. Ce sont ces excédents annuels qui, se joignant aux taxes additionnelles et surtaxes d'octroi, ainsi qu'aux centimes extraordinaires, ont permis à ces villes de contracter, dans la dernière période quinquennale, des emprunts et des engagements sur lesquels près de 565 millions restaient à rembourser au 31 mars 1878, en même temps que d'exécuter 170 millions de grands travaux.

La situation financière des villes ayant 100,000 francs de revenus semble pouvoir, malgré le chiffre écrasant de leur passif, être envisagée sans trop d'inquiétude, car les excédents de leurs recettes annuelles sont tels, qu'ils assurent facilement l'amortissement de leurs emprunts, d'autant plus que ces excédents reposent sur le produit des taxes de consommation dont la plus-value est constante.

Quant aux communes qui ont moins de 100,000 francs de revenus et dont le nombre est de 35,795, l'ensemble de leurs recettes ordinaires ressort, par le même document, à 255 millions ; toutefois, sur cette somme, 33 millions environ proviennent de subventions du département ou de l'État, pour les services spéciaux de la voirie vicinale et de l'instruction primaire. Le chiffre effectif des recettes communales n'a donc été, défalcation faite de ces 33 millions, que de 222 millions, dont 31 p. 100 fournis par les centimes, 24 par la prestation en nature, 18 par le revenu des biens patrimoniaux, 8 par la rétribution scolaire, et les 19 p. 100 restant par les taxes d'octroi et les produits divers.

Le montant des dépenses ordinaires en 1877 a atteint, pour l'ensemble de ces communes 213 millions et demi de francs, sur lesquels les frais d'administration ont prélevé 16 p. 100, les services municipaux proprement dits 8.70, l'assistance publique 9.50 ; le culte, 2.50 ; l'instruction publique 27.50, enfin la voirie vicinale et urbaine 36.20.

L'équilibre n'a donc pu être obtenu que grâce aux subventions de l'État et des départements, et ce sont des ressources entièrement extraordinaires qui ont seules pourvu aux 281 millions de francs de travaux exécutés de 1872 à 1877. C'est ainsi que 19,753 communes sur les 35,795 se trouvaient grevées de centimes extraordinaires qui, avec les centimes ordinaires et spéciaux, arrivaient même à dépasser, pour 3,094 d'entre elles, le nombre de 100, et que 17,725 communes se trouvaient endettées jusqu'à concurrence de 192 millions et demi.

On voit par là que l'élasticité des ressources que l'impôt indirect assure au budget des 260 communes dont on a parlé plus haut, fait absolument défaut aux petites communes, pour lesquelles la contribution directe forme la base normale et unique de la taxation; il y a donc lieu de craindre, en ce qui les concerne, que la matière imposable, déjà si surchargée, ne vienne à manquer.

T. LOUA.
